

RAPPORT ANNUEL 2025
SIENNA IMPACT
SOLIDAIRE





SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Synthèse du fonds au 31/12/2025..... | 3 |
| Vie juridique du fonds..... | 3 |
| GESTION FINANCIERE..... | 4 |
| Évolution de la valeur liquidative | 5 |
| Performances du fonds | 5 |
| Principaux mouvements du fonds | 6 |
| Le mot du gérant..... | 7 |
| Autres informations | 9 |
| Pourcentage OPC interne..... | 13 |
| ETATS FINANCIERS..... | 14 |
| ANNEXE SFDR | 43 |

Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 26/04/2024

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FPS

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FR001400N9G6

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 6

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 73,62 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 101,382 €
+ haut sur 12 mois : 101,415 €
+ bas sur 12 mois : 100,643 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Bi-Mensuelle en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

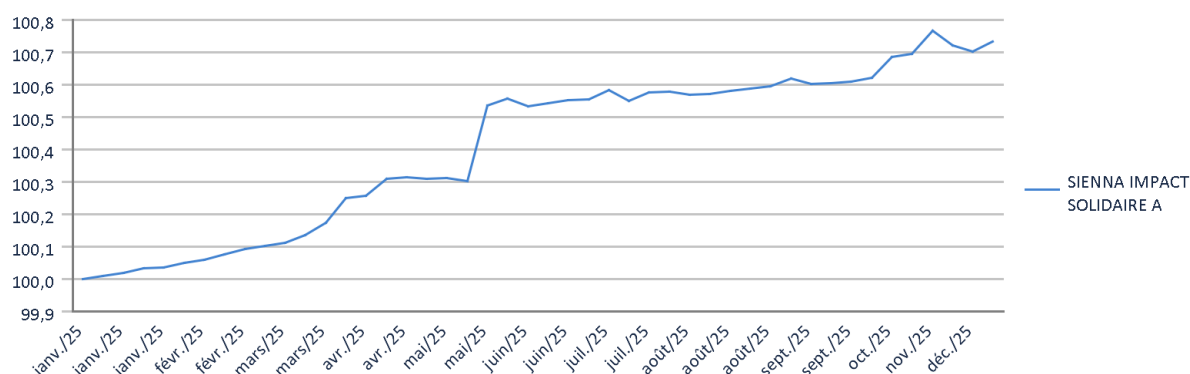
- Le 01/10 /2025 :
Obtention de l'agrément ELTIF.

Mises à jour du règlement impliquant la création de nouvelles parts

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A

| 1 mois | 2025 | 1 an |
|--------|------|------|
| 0,01 | 0,74 | 0,74 |

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A

| 1 an |
|------|
| 0,74 |

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A

| 2025 |
|------|
| 0,74 |

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Principaux mouvements du fonds

| Achats | | | | Ventes | | | |
|---------------------------|--------------|------------|------------|---------------------------|--------------|--------|------------|
| SIENNA MONETAIRE - FS-C | FR001400QD00 | OPCVM | 13 489 301 | SIENNA MONETAIRE - FS-C | FR001400QD00 | OPCVM | 23 484 963 |
| SIENNA SOUVERAIN 3-5 FS-C | FR0007457114 | OPCVM | 4 994 223 | FRANCE ACTIVE | FR0010099978 | Action | 6 623 992 |
| SIENNA COURT TERME FS-C | FR001400EC14 | OPCVM | 2 706 308 | SIENNA SOUVERAIN 3-5 FS-C | FR0007457114 | OPCVM | 508 783 |
| RESI 5.0 12-33 | XFCS00X71N97 | Obligation | 2 000 000 | | | | |
| CDI INVESTISSEMENT | QS000212DUE8 | Action | 999 994 | | | | |
| HABITAT ET HUMANISME | FR0004150118 | Action | 768 900 | | | | |
| MAKE ICI 4% 11/2031 | QS000212X701 | Obligation | 500 000 | | | | |
| RESI 5.0 12-32 | XFCS00X5Y858 | Obligation | 500 000 | | | | |
| AUTO EC 5.0 07-30 | XFCS00X6PFT0 | Obligation | 499 980 | | | | |

Le mot du gérant

Le fonds a été conçu pour soutenir des projets à fort impact sociétal et permettre aux investisseurs de donner un sens à leur épargne tout en contribuant à des causes essentielles. Son objectif principal est de permettre aux populations les plus fragiles d'accéder aux services de première nécessité.

Le fonds soutient le développement de l'économie sociale et solidaire en investissant jusqu'à 80 % de ses actifs dans des entreprises non cotées ayant un impact social ou environnemental. Parmi ces entreprises, au moins 50 % sont des structures agréées ESUS (Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire).

La part restante du portefeuille est allouée à des actifs cotés, principalement sous forme de placements monétaires ou obligataires, afin d'assurer une liquidité suffisante et de maîtriser la volatilité du fonds.

La principale finalité du fonds est d'obtenir une performance « sociale ». Au 31 décembre 2025, 72,5 % des investissements sont réalisés dans des titres solidaires non cotés, le reste étant placé en fonds monétaires ou obligataires ISR.

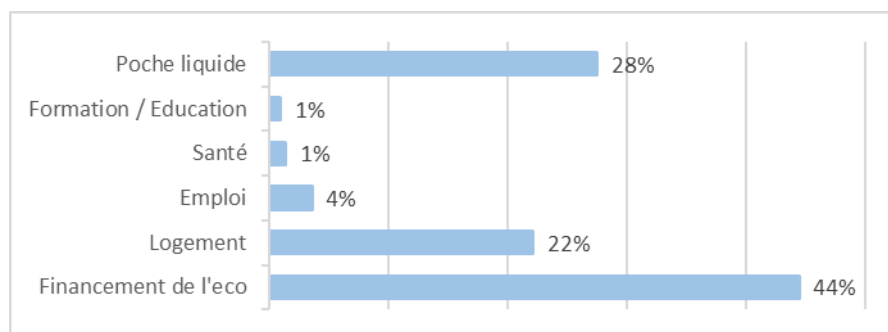
Les investissements en fonds propres sont majoritaires, dont une large part en actions remboursables. Les produits de taux, représentant 20 % du portefeuille, comprennent des billets à ordre et des obligations à taux fixe, avec des échéances pouvant aller jusqu'à 6 ans, ce qui permet de garantir un équilibre entre rendement et stabilité.

Le fonds finance des projets, via des structures présentes dans toutes les régions de France, répondant à l'une des cinq thématiques sociétales suivantes :

- **Accès au logement** : soutien aux initiatives favorisant un logement décent et abordable pour les personnes vulnérables, garantissant ainsi leur sécurité et leur dignité.
- **Accès à la santé** : financement de projets améliorant l'accès aux soins, en particulier pour les populations défavorisées, afin de promouvoir un meilleur bien-être et une santé durable.
- **Accès à l'éducation et à la formation** : Investissement dans des programmes éducatifs et de formation permettant le développement des compétences et l'adaptation aux évolutions technologiques.
- **Accès à l'emploi** : Soutien aux initiatives favorisant l'insertion professionnelle et la création d'emplois, contribuant ainsi à réduire le chômage et à renforcer l'autonomie des personnes.
- **Accès au financement pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)** : Financement des entreprises œuvrant pour un impact social positif, en leur fournissant les ressources financières nécessaires pour développer leurs activités et leurs projets.

Ces thématiques s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

A la fin de l'année, la thématique la plus représentée dans le portefeuille est l'accès au financement pour les entreprises de l'ESS (44 %), suivie par le logement (22 %). Les autres thématiques sont moins présentes, mais elles sont appelées à croître grâce à de futurs investissements.





Nous finançons plusieurs types d'entreprises apportant des solutions à des enjeux sociétaux :

- **Entreprises solidaires ou à impact** : soutien aux entreprises poursuivant une utilité sociale, respectant les principes de l'ESS et appliquant une lucrativité limitée. Ces acteurs interviennent notamment dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'éducation ou de la santé.
- **Associations locales et régionales** : en investissant dans des associations, nous contribuons à des initiatives communautaires ayant un impact direct sur les populations vulnérables.
- **Coopératives** : acteurs essentiels de l'économie sociale, elles favorisent l'autonomie des membres et la création d'emplois locaux.

Au cours de l'exercice, les encours ont progressé de 5 millions d'euros, permettant de soutenir six entreprises supplémentaires, déjà présentes en portefeuille ou nouvellement accompagnées.

Le fonds a renforcé son action en faveur du logement social, de l'inclusion et de l'emploi et finance ainsi 21 entreprises à la fin de l'année.

Financements réalisés cette année :

- **HABITAT & HUMANISME** (accès au logement) : association française qui **lutte contre le mal-logement** en proposant des solutions durables aux personnes en difficulté. Elle les accompagne vers l'autonomie en favorisant l'insertion sociale et le lien communautaire.
 - En 2024, 5 812 ménages sont logés par la foncière, dont 74% vivent sous le seuil de pauvreté.
- **ResidSocial** (accès au logement) : hébergeur hôtelier proposant des solutions de logement dignes à des personnes en situation d'urgence orientées par le Samu Social. Sa mission est triple : offrir un « chez soi », favoriser le lien social et accompagner vers l'insertion.
 - En 2024, 1 200 personnes sont hébergées
- **BIMBAMJOB** (accès à l'emploi) : entreprise œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA, réfugiés, chômeurs de longue durée). Elle développe trois activités : la (ré)insertion professionnelle, la plateforme numérique Horizon et la formation au métier d'accompagnateur socio-professionnel.
 - En 2024, 10 000 personnes accompagnées en individuel ou en collectif,
 - En 2024, 800 professionnels formés par l'école.
- **INCO** (accès au financement) : société de capital-risque spécialisée dans l'investissement à impact sociale et environnemental
En 2024, 116 entreprises soutenues,
 - 21 700 personnes formées
 - 5 900 personnes en parcours d'insertion ou en entreprise adaptée
 - 1,2 million de personnes accompagnées dans leur parcours de santé
 - 86 000 Personnes en situation de précarité hébergées
- **Make Ici** (accès à l'emploi) : réseau de manufactures collaboratives destinées aux artisans d'art et entrepreneurs du faire. Ces ateliers partagés offrent équipements professionnels, accompagnement et formation, favorisant l'insertion et la création d'emplois.
 - En 2024, 376 personnes en reconversion formées.
- **Drive Innov** (accès à la formation) : réseau d'auto-écoles spécialisé dans l'accompagnement des personnes atteintes de troubles de l'apprentissage, troubles DYS, TDAH, troubles du spectre autistique ou en situation de multi-échecs au permis
 - En 2024, 1131 personnes inscrites à la formation à la conduite, dont 81% atteintes des troubles de l'apprentissage



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs FIA ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 27,20% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE
21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA IMPACT SOLIDAIRE constitué sous forme de Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 06/07/2026 23:50:14

Séverine Ernest
Associée

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 38 654 636,51 | 43 393 412,40 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 38 654 636,51 | 43 393 412,40 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 3 022 198,73 | 505 205,48 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 501 808,22 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 2 520 390,51 | 505 205,48 |
| Titres de créances (D) | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 20 025 261,30 | 22 245 223,71 |
| OPCVM | 15 415 661,30 | 22 245 223,71 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 4 609 600,00 | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 11 666 761,80 | 3 360 207,64 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 73 368 858,34 | 69 504 049,23 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 294 263,67 | 276 734,92 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 294 263,67 | 276 734,92 |
| Total de l'actif I+II | 73 663 122,01 | 69 780 784,15 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 72 862 218,30 | 69 294 118,36 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 220 976,33 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 539 565,62 | 449 217,02 |
| Capitaux propres I | 73 622 760,25 | 69 743 335,38 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 73 622 760,25 | 69 743 335,38 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 40 361,76 | 37 448,77 |
| Concours bancaires | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 40 361,76 | 37 448,77 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 73 663 122,01 | 69 780 784,15 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières : | | |
| Produits sur actions | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations | 44 193,27 | 5 205,48 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 163 620,64 | 51 347,52 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 207 813,91 | 56 553,00 |
| Charges sur opérations financières : | | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | -658,83 | 0,00 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -658,83 | 0,00 |
| Total revenus financiers nets (A) | 207 155,08 | 56 553,00 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -418 862,24 | -273 917,63 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -418 862,24 | -273 917,63 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -211 707,16 | -217 364,63 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -15 806,79 | -9 840,79 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus ou moins-values réalisées | 458 376,52 | 218 292,67 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | 0,00 | 0,00 |
| Frais de recherche | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 458 376,52 | 218 292,67 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 21 168,38 | 2 989,73 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 479 544,90 | 221 282,40 |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 241 898,04 | 434 082,34 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 241 898,04 | 434 082,34 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 45 636,63 | 21 057,70 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 287 534,67 | 455 140,04 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 539 565,62 | 449 217,02 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de contribuer, par son financement, au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) tout en recherchant une rémunération positive.

Le Fonds investira en titres non cotés émis par des entreprises agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens L. 3332-17-1 du code du travail et dans des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) répondant à des critères environnementaux, sociaux ou sociétaux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2024 | 31/12/2025 |
|---|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 69 743 335,38 | 73 622 760,25 |
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A en EUR | | |
| Actif net | 69 743 335,38 | 73 622 760,25 |
| Nombre de titres | 693 000,00000 | 726 191,30199 |
| Valeur liquidative unitaire | 100,639 | 101,382 |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées | 0,31 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,96 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,32 | -0,31 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Part A:

| | Frais facturés | Assiette | Taux barème |
|---|---|-----------------|---------------------|
| 1 | Frais de gestion financière | Actif net | 0,50 % maximum l'an |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services * | Actif net | 0,10 % maximum l'an |
| 3 | Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion) | Actif net | 1% maximum l'an |
| 4 | Commissions de mouvement | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Néant. |

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|-------------------------------------|--|
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 69 743 335,38 | 0,00 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 15 947 565,87 | 134 618 810,05 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -12 556 708,40 | -65 310 485,05 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -211 707,16 | -217 364,63 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 458 376,52 | 218 292,67 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 241 898,04 | 434 082,34 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 73 622 760,25 | 69 743 335,38 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|----------------|----------------|
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 157 687,35957 | 15 947 565,87 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -124 496,05758 | -12 556 708,40 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 33 191,30199 | 3 390 857,47 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 726 191,30199 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A FR001400N9G6 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 73 622 760,25 | 726 191,30199 | 101,382 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 FRANCE +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 38 654,64 | 38 654,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 38 654,64 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| | | | | | | |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 3 022,20 | 3 022,20 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 294,26 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 294,26 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 3 022,20 | 0,00 | 0,00 | 294,26 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] |]3 - 6 mois] |]6 - 12 mois] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] |]5 - 10 ans] | >10 ans] |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|---------------|-----------------|-------------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 511,35 | 2 510,85 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 294,26 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 294,26 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 511,35 | 2 510,85 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-----------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 3 022,20 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 3 022,20 |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|----------------------------------|--------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR001400QDO0 | SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C | SIENNA GESTION | Monétaire Euro | France | EUR | 12 651 931,30 |
| FR001400EC14 | SIENNA COURT TERME ISR Part FS C | SIENNA GESTION | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 2 763 730,00 |
| FR0007457114 | SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR FSC | SIENNA GESTION | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 4 609 600,00 |
| Total | | | | | | 20 025 261,30 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2025 |
|---|------------------------|-------------------|
| Créances | | |
| Total des créances | | 0,00 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 40 361,76 |
| Total des dettes | | 40 361,76 |
| Total des créances et des dettes | | -40 361,76 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 418 862,24 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|--------------|----------------------------------|----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 20 025 261,30 |
| | FR001400EC14 | SIENNA COURT TERME ISR Part FS C | 2 763 730,00 |
| | FR001400QDO0 | SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C | 12 651 931,30 |
| | FR0007457114 | SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR FSC | 4 609 600,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 20 025 261,30 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenus nets | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -227 513,95 | -227 205,42 |

Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenus nets | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -227 513,95 | -227 205,42 |
| Total | -227 513,95 | -227 205,42 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 479 544,90 | 221 282,40 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 479 544,90 | 221 282,40 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 220 976,33 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 700 521,23 | 221 282,40 |

Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 479 544,90 | 221 282,40 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 479 544,90 | 221 282,40 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 220 976,33 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 700 521,23 | 221 282,40 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 221 282,40 |
| Capitalisation | 700 521,23 | 0,00 |
| Total | 700 521,23 | 221 282,40 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 38 654 636,51 | 52,51 |
| Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 38 654 636,51 | 52,51 |
| Gestion immobilière et développement | | | 6 217 950,00 | 8,45 |
| HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE | EUR | 41 453 | 6 217 950,00 | 8,45 |
| Marchés de capitaux | | | 2 897 866,51 | 3,94 |
| INCO INVESTISSEMENT | EUR | 31 103 | 2 897 866,51 | 3,94 |
| Services aux entreprises | | | 60 420,00 | 0,08 |
| INIATIVE POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE | EUR | 795 | 60 420,00 | 0,08 |
| Services financiers diversifiés | | | 29 478 400,00 | 40,04 |
| FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B | EUR | 280 000 | 29 478 400,00 | 40,04 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 3 022 198,73 | 4,10 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 501 808,22 | 0,68 |
| Services aux entreprises | | | 501 808,22 | 0,68 |
| MAKE ICI 4.0% 28-11-31 | EUR | 500 000 | 501 808,22 | 0,68 |
| Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 2 520 390,51 | 3,42 |
| Composants automobiles | | | 511 349,41 | 0,69 |
| AUTO ECOLE ONLINE 5.0% 01-07-30 | EUR | 3 846 | 511 349,41 | 0,69 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 2 009 041,10 | 2,73 |
| RESIDSOCIAL 5.0% 31-12-33 | EUR | 2 000 000 | 2 009 041,10 | 2,73 |
| TITRES D'OPC | | | 20 025 261,30 | 27,20 |
| OPCVM | | | 15 415 661,30 | 20,94 |
| Gestion collective | | | 15 415 661,30 | 20,94 |
| SIENNA COURT TERME ISR Part FS C | EUR | 25 000 | 2 763 730,00 | 3,75 |
| SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C | EUR | 122 097,59732 | 12 651 931,30 | 17,19 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | 4 609 600,00 | 6,26 |
| Gestion collective | | | 4 609 600,00 | 6,26 |
| SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR FSC | EUR | 10 000 | 4 609 600,00 | 6,26 |
| AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES | | | 11 666 761,80 | 15,85 |
| Total | | | 73 368 858,34 | 99,66 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 73 368 858,34 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 294 263,67 |
| Autres passifs (-) | -40 361,76 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 73 622 760,25 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE A | EUR | 726 191,30199 | 101,382 |

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique : 9695009VT9H1BTkNI761

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? | |
|--|---|
| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social |
| <input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 71,32 % | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. A ce titre, il investit dans des titres non cotés émis par des entreprises agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens L. 3332-17-1 du code du travail et dans des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) contribuant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux, pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs et que ces entreprises appliquent des pratiques de bonne gouvernance, répondant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux.

La poche « solidaire » représente 71,3% de l'actif net du Fonds. Elle est investie à hauteur de 62,9 % minimum en titres non cotés émis par des entreprises agréées ESUS et de 8,4% minimum en titres non cotés émis par des structures d'impact. Ces financements permettent ainsi, par exemple, d'accompagner les personnes isolées, de soutenir l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, les personnes au chômage, sans logement ou en situation de handicap. Les autres titres dits « solidaires » sont émis par des entreprises ayant une activité à impact social et/ou environnemental.

Les activités à impact social peuvent notamment s'exercer dans les domaines suivants : l'accès au logement très social, l'accession à la propriété sociale, l'accès à l'emploi pour des populations qui en sont éloignées ou résidant dans des territoires fragiles ; toute action sanitaire et sociale (santé, dépendance,...) ; etc.

Les indicateurs de **durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**
 - 27.652 emplois créés ou consolidés • dont 1477 personnes en situation de handicap
 - 93 012 personnes logées
 - 1 668 796 personnes prises en charge ou accompagnées dans leur parcours santé (soins médicaux, pratiques du sport, etc).
 - 45 590 personnes formées
- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**
 - 21 006 emplois créés ou sauvegardés
 - 2030 nouvelles familles logées
 - 1204 personnes accompagnés dans des établissements médicaux spécialisés 431 personnes en situation de handicap qui bénéficient d'un emploi
 - 2000 personnes exclues obtiennent un emploi ou une formation

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'analyse de préjudice important à l'objectif d'investissement durable du fonds vise à évaluer les activités des entreprises qui peuvent donner lieu à des impacts négatifs sur le plan environnemental et/ou social. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux controverses dans lesquelles seraient impliquées les entreprises (principe du DNSH). Au cours de la période, tous les investissements du fonds étaient conformes aux critères DNSH.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Sienna Gestion adresse aux émetteurs une liste de 14 PAI afin de prendre en considération les incidences négatives. Au 31/12/2025, 55.73% de l'actif du portefeuille s'est vu adressé la liste des 14 PAI.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Sienna Gestion analyse les entreprises qui ne se conformeraient pas aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Cette analyse est réalisée au travers des controverses dans lesquelles seraient impliquées les entreprises. En fonction de la gravité de ces non-conformités, des informations peuvent être demandées aux entreprises afin de connaître les mesures correctives mises en place. En cas d'absence de mesures correctives, un dialogue avec les entreprises sera instauré afin de les inciter à le faire.

Au cours de la période, la totalité des investissements étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Sienna Gestion adresse aux émetteurs, la liste des principales incidences négatives suivantes :

| Thématique | PAI |
|------------------------------------|---|
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES |
| | 2. Empreinte carbone |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs |
| Questions sociales et de personnel | 10. Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales |
| | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance |
| | 14. Exposition à des armes controversées |

Une incidence négative trop importante, mesurée au travers des PAI peut donner lieu à la décision de ne pas investir dans l'entreprise concernée.

Les structures concernées, de part leur organisation ou l'objet de leur activité, n'ayant pas forcément les données et la maturité nécessaires pour y répondre, Sienna Gestion ne peut prendre en compte que les informations disponibles. De fait, certaines PAI pourraient ne pas être couvertes par les réponses apportées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissement les plus importants | Secteur BICS | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|----------------------------|------------|----------------|
| SOCIETE D INVMT FRANCE ACTIVE | Solidaire | 40,04% | France |
| SIENNA MONETAIRE | OPC | 17,18% | France |
| HABITAT ET HUMANISME(STE FONC) | Services aux collectivités | 9,82% | France |
| FEDERATION HABITAT ET HUMANISM | Services aux collectivités | 6,87% | France |
| SIENNA SOUVERAINS 3-5 | OPC | 6,26% | France |
| INCO INVESTISSEMENT | Financières | 3,94% | France |
| SIENNA COURT TERME | OPC | 3,75% | France |
| UBUNTU | Technologie | 2,73% | Afrique du Sud |
| HABITAT ET HUMANISME (STE FONCIERE) | Solidaire | 2,72% | France |
| BIMBAMJOB | Solidaire | 1,09% | France |
| AUTO-ECOLE ONLINE | Solidaire | 0,69% | France |
| MAKE ICI | Solidaire | 0,68% | France |
| SIFA | Services aux collectivités | 0,59% | France |
| IPSO SANTE | Solidaire | 0,48% | France |
| SAPRENA SCIC SA | Services aux collectivités | 0,47% | France |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

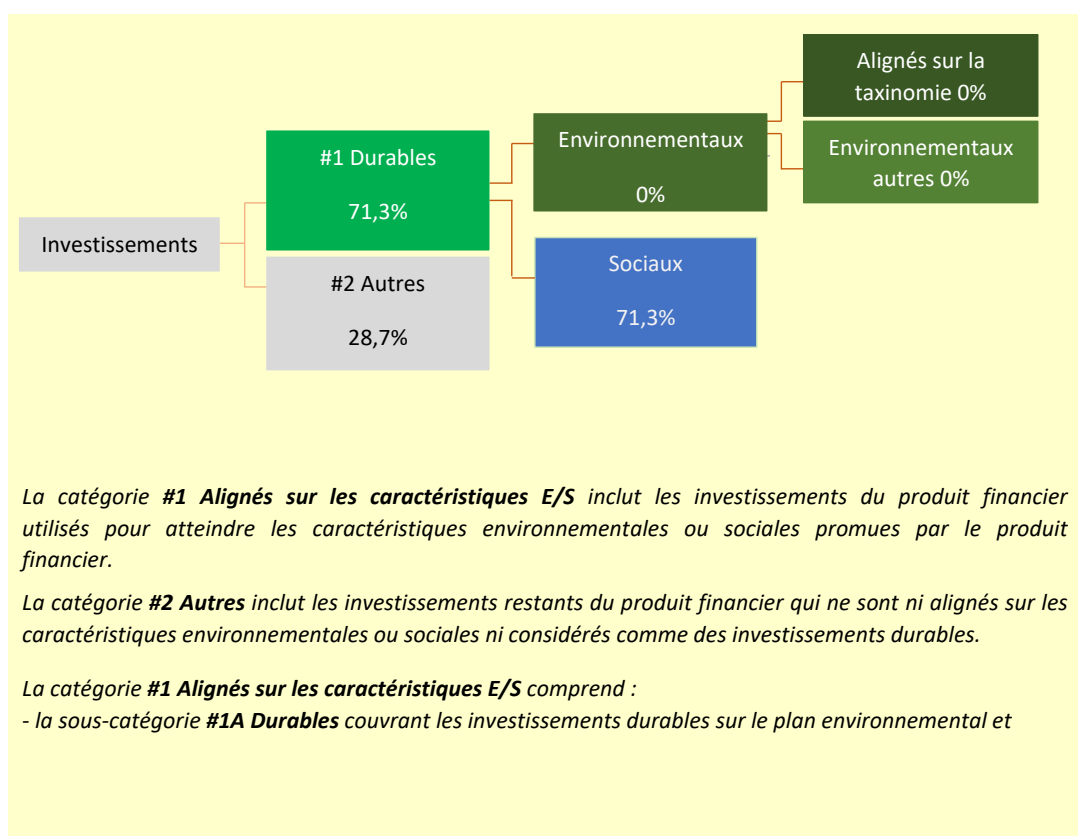
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

| Thèmes | % d'actifs |
|---------------------------|------------|
| Financement de l'économie | 44% |
| Logement | 22% |
| Emploi | 4% |
| Santé | 1% |
| Formation éducation | 1% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxinomie du Fonds représentent 0 % de ses investissements durables.

- *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?*

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

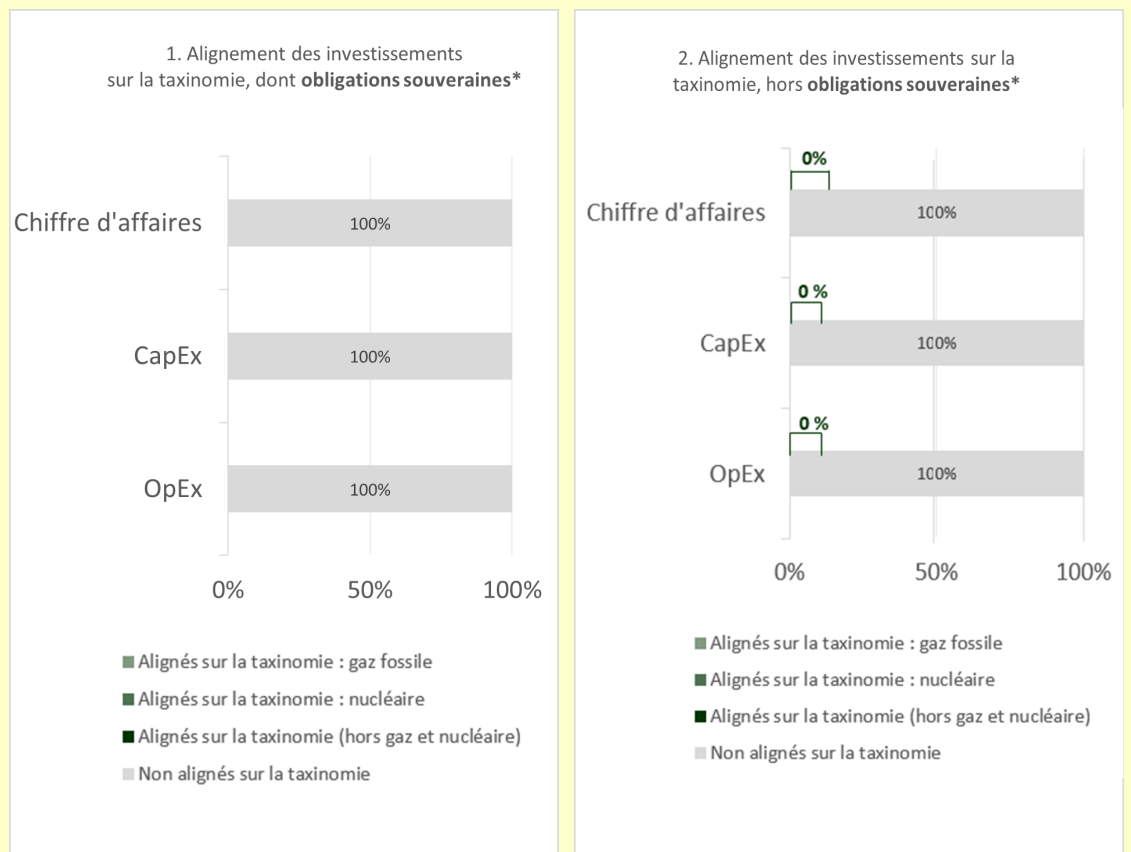
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
La proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La poche « solidaire » représente 71,32% de l'actif net du Fonds. Elle est investie à hauteur de 62,9 % minimum en titres non cotés émis par des entreprises agréées ESUS et de 8,4% minimum en titres non cotés émis par des structures d'impact.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En raison de la réglementation française sur les fonds détenant des titres non cotés, un seuil minimum de 20% de liquidité doit être maintenu afin de pouvoir assurer les demandes de rachats des porteurs de parts. Cette liquidité n'est par contre pas plafonnée et sert de manière transitoire à réceptionner les nouvelles souscriptions en attendant de pouvoir instruire de nouveaux investissements non cotés (solidaires). Cette poche n'est constituée que de fonds avec une approche SFDR 8.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les projets sont sourcés par l'équipe de gestion directement ou indirectement auprès des structures de l'économie sociale et solidaire.

L'équipe de gestion procède aux vérifications des agréments solidaires par les entités financées. Au moins 50% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures agréées ESUS. Elle vérifie également que les autres titres non cotés émis par des structures d'impact contribuent à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux, pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs et que ces entreprises appliquent des pratiques de bonne gouvernance, répondant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.